Book Cases,
Knockdown.

FIG.1.

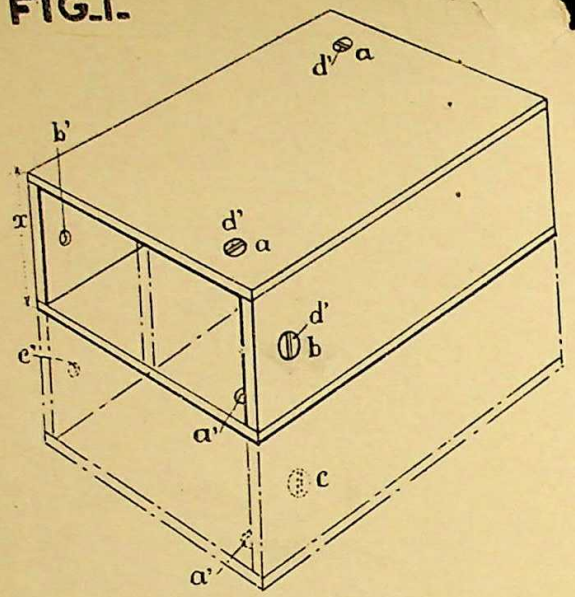

FIG.2.

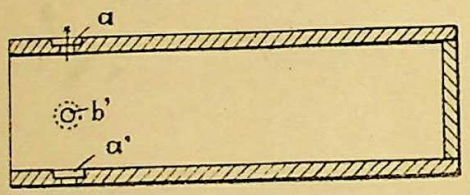

FIG.3.

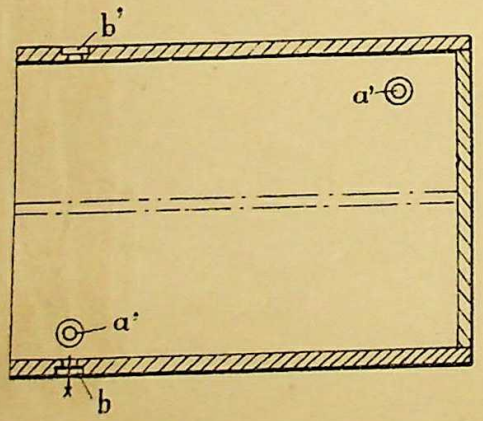

FIG.6.

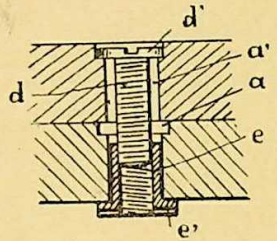

FIG.4.

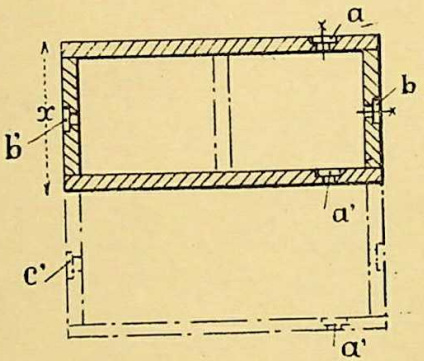

FIG.5.

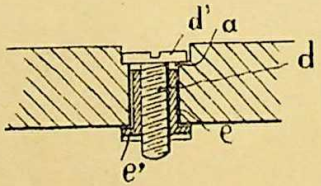

FIG.7.

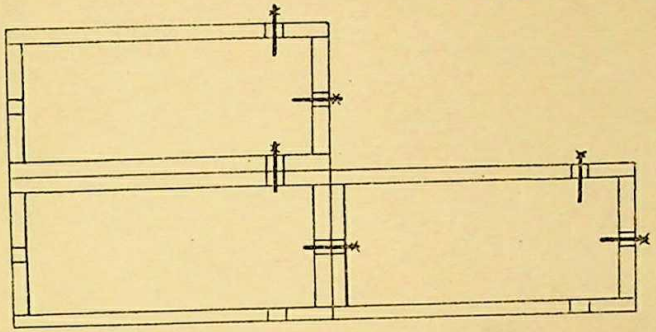

FIG.8.

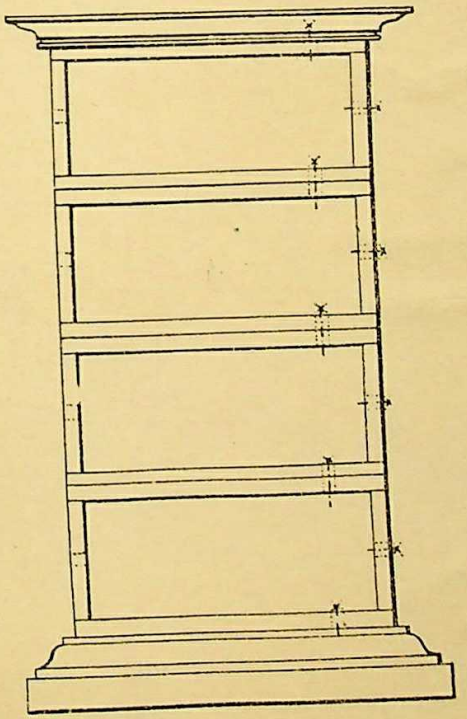

Nº 464.113

Société Anonyme des Anciens Établissements J. M. Paillard

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

DUPLICATA

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 464.113

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Cases à assemblage hybride pour formation de meubles à fiches ou de classement.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS J.-M. PAILLARD résidant en France (Seine).

Demandé le 25 octobre 1913.

Délivré le 6 janvier 1914. — Publié le 13 mars 1914.

La présente invention est relative à un dispositif de cases comportant en elles les moyens de s'assembler, aussi bien dans le sens vertical que dans le sens horizontal, pour permettre la formation, rapide et solide, de meubles ou casiers de classement (fichiers, classeurs, etc.) à développement variable par simple adjonction de nouvelles cases.

Les meubles de ce genre, connus depuis longtemps sous le nom de meubles extensibles, sont généralement formés d'éléments s'assemblant soit par emboîtement de construction, soit par agrafage au moyen de crochets, boutons à pression ou autres dispositifs se présentant en relief à la surface desdits éléments. Ces éléments, outre les inconvénients résultant de ces reliefs, n'assurent pas, aux meubles qu'ils sont destinés à former, la résistance et la stabilité voulues; de plus, les moyens d'attache qu'ils comportent ne permettant pas toujours leur assemblage en tous sens et sans aucun tâtonnement.

Les cases à assemblage hybride sont exemptes de ces divers inconvénients. Outre qu'elles s'assemblent facilement et rapidement en tous sens, leurs moyens d'attache ou de fixation, solides et robustes, n'offrent aucune saillie extérieure.

Un spécimen de ces cases est représenté, à titre d'exemple, sur le dessin ci-annexé, dans lequel :

La figure 1 est une perspective d'une case considérée isolément;

Les figures 2, 3 et 4 sont respectivement une coupe longitudinale, une coupe horizontale et une coupe transversale de cette case dépourvue de ses moyens d'attache, lesquels sont représentés par une simple × placée sur la ligne d'axe des trous qui en possèdent;

La figure 5 montre, à grande échelle, l'une de ces attaches en attente;

La figure 6 montre la même attache jonctionnant des parois de deux cases adjacentes, soit dans le sens vertical, soit dans le sens horizontal;

La figure 7 est un schéma montrant plusieurs cases assemblées et jonctionnées par des attaches représentées par de simples ×;

La figure 8 montre à titre d'exemple, un casier vertical formé de trois cases superposées et jonctionnées.

Les cases en question sont de simples fourreaux de section carrée ou rectangulaire (fig. 1 à 4), établis en toute matière convenable, mais de préférence en bois et subdivisés ou non à l'aide de cloisons verticales ou horizontales. Les parois supérieure et inférieure de ces cases sont percées de trous a, a

et a^1, a^1 disposés en diagonale et concordant exactement d'une paroi à l'autre. Les parois latérales sont également percées de trous concordant b, b^1. Lorsque la hauteur x, prise pour unité, est doublée (tracé ponctué figures 1 et 4), les trous b et b^1 sont répétés en c, c^1, alors que les trous a^1, a^1 sont simplement reportés à la nouvelle paroi inférieure.

Quoiqu'il en soit, les trous sont percés à deux diamètres de manière à former un épaulement. Pour les parois horizontales, le plus grand diamètre est orienté vers le haut de la case considérée; pour les parois verticales, il est orienté vers l'extérieur.

Dans certains de ces trous (ceux marqués d'une × sur les figures 2, 3 et 4) prennent place des attaches formées d'une tige filetée d surmontée d'une tête cylindrique d^1 et d'une douille taraudée e avec rebord e^1 formant également tête cylindrique. Ces deux pièces, engagées dans les trous en question (fig. 5), sont vissées, à bloc l'une sur l'autre, lorsque l'attache est en attente pour un assemblage ultérieur. On remarquera de suite que ces attaches qui s'aperçoivent sur le dessus et sur l'un des côtés, n'offrent aucune saillie extérieure puisque leur tête d^1 est engagée dans la partie du trou de plus grand diamètre et qu'elle est d'une hauteur égale à cette partie.

Pour l'assemblage vertical d'une case sur une autre case, il suffit de retirer, avant la mise en place de la nouvelle case, ces attaches d, d^1 des trous supérieurs a, a de la case déjà placée, et de les engager dans les trous concordants a, a^1 et a, a^1 des deux cases superposées (fig. 7) et de visser l'une sur l'autre leurs parties constitutives ainsi que l'indique la figure 6. La même opération est à faire pour l'assemblage latéral de deux cases (fig. 7), et l'on remarquera en outre que cet assemblage peut se faire indifféremment à droite ou à gauche de la case déjà placée.

Le vissage des parties d et d^1 des attaches peut se faire sans le secours d'aucun outil; des pièces de monnaie ou autres rondelles engagées dans leurs têtes, fendues à cet effet, remplissent fort bien l'office de tourne-vis.

L'assemblage ainsi réalisé est de la plu grande solidité et le meuble ou casier ain réalisé offre une stabilité certaine et ses fac latérales et supérieure se présentent sans a cune saillie ou relief susceptible d'accroch ou de blesser. Le meuble obtenu peut ê posé sur un socle ou soubassement et reco vert d'un dessus formant entablement (fig. 8 lesdites pièces assemblées et attachées au cases adjacentes de la manière précitée pou les cases elles-mêmes.

Dans certains cas, les deux têtes de l'attach en attente peuvent être encastrées dans l'épai seur des parois, au lieu que l'une d'elles fass saillie ainsi que l'indique le dessin.

RÉSUMÉ.

L'invention vise :

1° Des cases pour la constitution de me bles à fiches ou de classement à développ ment variable par adjonction verticale ou latérale de cases nouvelles; lesdites cases caractérisées par ce fait que les attaches qu'elles comportent sont disposées de manière à se présenter toujours en bonne place et à n'offrir aucune saillie extérieure susceptible d'accrocher ou de blesser.

2° La constitution, pour l'assemblage de ces cases, d'attaches spéciales, formées de deux pièces se vissant l'une sur l'autre, lesdites attaches engagées dans des trous à épaulement de telle sorte que, en attente aussi bien qu'en fonction, elles affleurent les faces supérieures et les faces latérales extérieures des cases.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
J.-M. PAILLARD.

Par procuration :
Léon FRANCKEN.